

Facturation du vaccin grippe – patients de moins de 65 ans

Les patients de moins de 65 ans reçoivent **Vaxigrip**, **Influvac** (dès 6 mois) ou **Flucelvax** (dès 2 ans) : 11,75 € hors honoraire de dispensation (12,77 € honoraire compris).

Il n'existe pas d'honoraire spécifique de prescription. Quand il prescrit, le pharmacien s'identifie comme prescripteur dans son logiciel : pas d'ordonnance à rédiger, rien d'autre à scanner que ce qui est indiqué. Traçabilité dans le LGO et le DMP.

Situation patient	Pièce à scanner et prescripteur à indiquer	Prix du vaccin	Honoraire de dispensation	Honoraire à l'ordonnance (HDR)	Honoraire lié à l'âge (HDA), moins de 3 ans	Vaccination (VGP)	Total facturé	Prise en charge
Éligible avec bon – souhaite récupérer le vaccin seul (vacciné par un médecin, un infirmier ou une sage-femme)	Scanner le bon du patient complété.	11,75	1,02	0,61	1,68 si moins de 3 ans	–	13,38 (15,06 si moins de 3 ans)	Vaccin 100 % (EXO 7)
Éligible avec bon 11 et plus – souhaite être vacciné à l'officine	Scanner le bon du patient complété. Le pharmacien s'identifie comme exécutant.	11,75	1,02	0,61	–	7,50	20,88	Vaccin 100 % (EXO 7), injection 70 % (100% si ALD)
Éligible sans bon, 11 ans et plus – souhaite récupérer le vaccin seul	Télécharger un bon vierge sur ameli.pro (espacepro.ameli.fr), le compléter, puis le scanner. Le pharmacien s'identifie comme prescripteur.	11,75	1,02	0,61	–	–	13,38	Vaccin 100 % (EXO 7)
Éligible sans bon, 11 ans et plus – souhaite être vacciné à l'officine	Télécharger un bon vierge sur ameli.pro (espacepro.ameli.fr), le compléter, puis le scanner. Le pharmacien s'identifie comme prescripteur et exécutant	11,75	1,02	0,61	–	7,50	20,88	Vaccin 100 % (EXO 7), injection 70 %
Non éligible, 11 ans et plus – souhaite récupérer le vaccin seul	Aucune pièce, pas d'ordonnance à rédiger. Le pharmacien s'identifie comme prescripteur.	11,75	1,02	0,61	–	–	13,38	Patient (non remboursable)
Non éligible, 11 ans et plus – souhaite être vacciné à l'officine	Aucune pièce, pas d'ordonnance à rédiger. Le pharmacien s'identifie comme prescripteur et exécutant.	11,75	1,02	0,61	–	7,50	20,88	Patient : vaccin et injection non remboursables, la VGP lui est facturée
Enfant de moins de 11 ans – souhaite récupérer le vaccin seul	Le pharmacien ne peut ni prescrire ni vacciner. Prescription obligatoire d'un médecin ou d'une sage-femme, sur des bons de prise en charge spécifiques (notamment pour les 2-17 ans sans comorbidité). Scanner le bon. Indiquer le prescripteur de la prescription.	11,75	1,02	0,61	1,68 si moins de 3 ans	–	13,38 (15,06 si moins de 3 ans)	Vaccin 100 % (enfant à risque) ou 65 % (2-17 ans sans comorbidité)

À retenir

- Les pharmaciens ne sont pas autorisés à vacciner les personnes âgées de moins de 11 ans
- Le bon complété par le pharmacien vaut prescription (patients de 11 ans et plus).
- Patient non éligible vacciné à l'officine : l'injection (VGP, 7,50 €) est facturée, en plus du vaccin.



- **DROM** : VGP 7,88 € ; honoraire de dispensation de 1,29 à 1,39 € ; HDR de 0,77 à 0,83 € ; HDA de 2,12 à 2,28 € selon le département.

Modèles de bons

- Prise en charge du vaccin anti-grippal sans prescription médicale des personnes éligibles à partir de 11 ans SANS ALD
- Prise en charge du vaccin anti-grippal sans prescription médicale des personnes éligibles à partir de 11 ans AVEC ALD
- Prise en charge du vaccin anti-grippal des enfants de 2 à 17 ans sans comorbidités
- Prise en charge du vaccin anti-grippal sur prescription médicale des enfants à risque de 6 mois à 10 ans_AVEC ALD
- Prise en charge du vaccin anti-grippal sur prescription médicale des enfants à risque de 6 mois à 10 ans_SANS ALD